

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

103-12-CA

B E T W E E N :

E N T R E :

JULES BOSSÉ, ANNE DOIRON BOSSÉ, AND
LES ENTREPRISES ENVIROTEK LTÉE

JULES BOSSÉ, ANNE DOIRON BOSSÉ, ET
LES ENTREPRISES ENVIROTEK LTÉE

APPELLANTS

APPELANTS

- AND -

-ET-

FARM CREDIT CANADA

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :
L'honorable juge Bell

Date of hearing:
August 27, 2012

Date de l'audience :
Le 27 août 2012

Date of decision:
August 27, 2012

Date de la décision :
Le 27 août 2012

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellants:
Jules Bossé appeared on his own behalf and on
behalf of Anne Doiron Bossé and Les Entreprises
Envirotek Ltée

Pour les appelants:
Jules Bossé a comparu en son nom et pour Anne
Doiron Bossé et Les Entreprises Envirotek Ltée

For the respondent:
Blair C. Fraser

Pour l'intimé :
Blair C. Fraser

DECISION

DÉCISION

The motion for a stay of execution of the order of
Madame Justice Lucie A. Lavigne made on August
3, 2012, pending the disposition of the appeal, is
dismissed with costs of \$2000 payable forthwith.

La motion en suspension de l'exécution de
l'ordonnance de la juge Lucie A. Lavigne
prononcée le 3 août 2012, en attendant qu'une
décision soit rendue en appel, est rejetée avec
dépens de 2000 \$ payables immédiatement.